FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

10 août 2022

Sécheresse 2022 : quand l'exceptionnel peut devenir la règle

Lundi 08 août, les débits de la Loire à Montjean passaient sous le seuil de la crise (100 m³/s) : une nouvelle confirmation du caractère « exceptionnel » de la sécheresse que nous connaissons cet été et qui n'est pas près de se terminer au regard des prévisions météorologiques. Exceptionnel ne peut cependant pas dire imprévisible : depuis le début de l'année, nous avons enregistré des déficits cumulés en pluie, auxquels sont venus s'ajouter des températures élevées battant record sur record ; les scénarios du changement climatique nous avaient avertis, la tendance n'est pas à la raréfaction des sécheresses... Comment expliquer que nous nous retrouvons face au mur devant des phénomènes prévisibles ?

Agir face à la sécheresse…

Depuis le début de l'année 2022, tous les mois ont été déficitaires au regard des pluviométries moyennes. Sans pluies, la recharge des nappes souterraines a été plus courte, les débits des cours d'eau ont commencé à diminuer très tôt, conduisant les préfets à prendre de premières mesures de restriction dès le mois d'avril, qui n'ont cessé de se renforcer face à la situation qui elle aussi s'aggravait. Limiter ou interdire certains usages permet de retarder l'échéance en diminuant certaines pressions mais les arrêtés préfectoraux connaissent des lacunes : une grande majorité des cours d'eau est déjà au seuil de la crise, certaines nappes d'eau souterraines de la région ne font pas l'objet de restriction, chaque usage économique a défendu en amont son intérêt auprès des préfets… « *On en est à espérer que les mesures de restriction soient suffisamment efficaces et respectées pour que les usages prioritaires comme l'eau potable ne subissent pas de coupure avant la fin de l'étiage, dont nul ne sait jusqu'à quand il se poursuivra… Tout en sachant malheureusement que les milieux naturels, pourtant prioritaires eux aussi, sont déjà en pleine souffrance* » regrette Yves LE QUELLEC, vice-président de FNE Pays de la Loire. Désormais, chaque geste compte pour réduire son impact en attendant les pluies, en particulier sur le littoral où l'afflux touristique pèse très lourdement sur les ressources.

… et en tirer les leçons pour la suite

Les prévisions relatives au dérèglement climatique prévoient d'avantage de sécheresses, avec une baisse de la ressource disponible. Compter sur des restrictions d'usages une fois la crise présente ne suffit plus : « *on bouche les trous d'une baignoire percée avec les restrictions ; il va falloir changer pour une douche et faire des économies d'eau* » illustre Jean-Christophe GAVALLET, président de FNE Pays de la Loire ; « *pour les usages agricoles par exemple, la question n'est plus de savoir quelle culture peut encore être arrosée à partir de tel seuil de restriction, mais que doit-on planter dans les conditions climatiques actuelles et futures sur nos territoires ? Et il faut se poser cette même question pour tous les usages, au regard de leur nécessité, de leur adaptation possible et de leurs impacts environnementaux* ». Les économies d'eau ne doivent pas uniquement être imaginées en période de crise, c'est toute l'année et de manière systémique qu'elles nous permettront de nous adapter aux changements climatiques.

FNE Pays de la Loire est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Créée en 2008, elle fédère plus de 100 associations en Pays de la Loire et plus de 25 000 adhérents individuels.